

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes,

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

---

Sont désignés Président et membres des jurys du master 2 AES Digital Learning Manager les enseignants ci- dessous :

- M.OLIVAUX Marc : Président
- M.PERRIN Thibault
- Mme DUBOIS-BANTEGNIE Aloïs
- Suppléants : Mme MONTEILLET Vanessa, M.MUSSARD Stéphane, M.DEROCHEArnaud

### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG